

**COMPTE RENDU
REUNION DE LA COMMISSION DES USAGERS DU PORT
6 DECEMBRE 2016**

Présents :	Mairie de Ploemeur Adjoint au Travaux et Infrastructures Directeur des Services Techniques Secrétaire STM	S. LECUYER J. LANDAIS J. PAUGAM
	Société Nautique de Lomener	B. COURBARIAUX M. LOILLIER
	Représentant usagers et professionnels des ports - Pêche - Commerce	
	Veolia Eau	Y. GUIGUEN E. PENVERN

Ouverture de la séance : 14 H00

Présentation de l'ordre du jour : Attribution des mouillages saison 2017

1- Cas particuliers

- **Mouillage A06 : Copropriété LE PENNEC**

Une lecture est faite du courrier remis par Mme LE PENNEC auquel est joint une attestation du notaire certifiant que Mme LE PENNEC est bien héritière du bateau. Après nouvel examen du dossier, la CUP refuse l'octroi de fait du mouillage A06 à Mme LE PENNEC conformément au Règlement du Port qui ne prévoit pas de transfert du droit de mouillage au conjoint en cas de décès. Un courrier lui sera adressé par Veolia. Néanmoins, sa demande de mouillage sera inscrite en 1^{ère} position sur la liste d'attente.

- **Mouillage D07 : Copropriété HAUTEBAS**
M. HAUTEBAS ne conserve plus son mouillage A07. Une copropriété étant actée depuis plus de 3 ans (2007) avec Mme PRADO Françoise, celle-ci devient de fait la titulaire de ce mouillage. Un courrier lui sera adressé par Veolia.
- **Permutation C09 NIVINOU et A07 JEFFROY**
Après délibération des membres de la CUP, il est acté qu'une permutation temporaire sera effectuée pour test en 2017. Cette période d'essai engendre le maintien du mouillage de référence, une réinstallation sur le mouillage initial en cas de dérangement signalé. L'attribution des mouillages permutés ne pourra être effective qu'après cette saison probatoire. Un courrier sera adressé par Veolia à MM. NIVINOU et JEFFROY.
- **Mouillage 46 : AUDRAIN David**
Le mouillage 46 était attribué à M. AUDRAIN David. Or, le coupon de renouvellement a été retourné au nom de Jean-Claude AUDRAIN avec un changement de bateau et une copropriété à part égale au nom de Jean-Claude et Claudie AUDRAIN en date du 16.02.2016. Après examen du dossier, il a été acté que les conditions requises de 3 ans de copropriété n'étaient pas remplies. M. AUDRAIN Jean-Claude ne peut donc bénéficier de fait du mouillage 46. Sa demande est inscrite sur la liste d'attente. Un courrier leur sera adressé par Veolia.

2- Liste des mouillages disponibles

- 11-25-26-30-46-53-61-65-69-74-75-81-82-83-84-87-90-91-92-
- A06-E10-E14

3- Rapprochements

Les rapprochements suivants seront proposés aux usagers.

Nom Prénom	Ex N° bouée	Nouvelle attribution
PHILIPPE Jean-Luc	16	11
BONNANNO Pierre	A11	A06
LOILLIER Marc	36	E10
MOYSAN Didier	67	61
CARIO EVENO LEROY	47	16
PENDELIAU Christophe	49	E14
HENAFF Nadine	48	18
ECHARD Philippe	18	A11
BORRI Christian	86	25
LE RUYET Gildas	50	26
DAOUDAL François Xavier	80	36
LE JONCOUR Yves	52	30
GABOREL Roland	63	47
DECOUSSER Yves	68	48
LAMOUREUX Thierry	72	46
BOUGET Paul	51	49

4- Nouvelles attributions

Les attributions suivantes seront proposées aux personnes inscrites en liste d'attente.

Nom prénom	N° bouée attribuée
LE PENNEC Solange	50
NICOLAS Christian	51
MAHE Philippe	52
POSTOLLEC Youen	63
LE LEU Philippe	65
MOULIN Bernard	69
BOUEDEC Jean-Etienne	67
MOREAU Philippe	68
HELO Régis	72
CORLAY Sylvain	74
KESTENBERG David	75
LE THIEC Aurélien	80
JACQMIN Vincent	81
LE BOULBAR Yann	82
KERRENEUR Richard	83
PENET Jean-Luc	84
BERTIN Guillaume	86
LE MARTRET Etienne	87
PUZO Martine	90
LE GUYADER Bertrand	91
GOSMAT Fanny	92
GUILLOUET Maurice	53

Prochaine réunion : à définir en 2017
Fin de la séance : 16h00

Le Directeur Territorial 56
Y. GUIGUEN

COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE
Agence de Lorient
29, rue du Gallec
56100 LORIENT